

## **Circulaire DGCS/B1 n° 2011-358 du 12 septembre 2011 relative à la mise en place du plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

12/09/2011

Date d'application: immédiate.

Résumé: prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes par les services de l'État en région, via un document unique : le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; modalités de concertation, de validation et de suivi du plan.

Référence: instruction du Gouvernement DGCS/SDFE-B1 n° 2011-327 du 5 août 2011 relative à la mise en œuvre territoriale de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Annexe I.- Présentation de l'expérimentation sur la mise en place d'un plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Haute-Normandie.